



Inclusion bancaire : le microcrédit



Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

- I. Le microcrédit en France**
- II. Le fonctionnement du microcrédit**
- III. Le microcrédit personnel**
- IV. Le microcrédit professionnel**
- V. Le microcrédit et le surendettement**

I. Le microcrédit en France

Les caractéristiques du microcrédit en France

- 2 types :

Le microcrédit personnel :

finance des projets d'insertion sociale ou professionnelle.

Le microcrédit professionnel :

finance des projets de création ou de reprise d'une très petite entreprise.

- Les modalités :

Microcrédit



**fragilité
financière**

Accompagnement :

Diagnostic de la situation budgétaire et financière
Expertise et qualification du projet
Adéquation du microcrédit au besoin identifié ?

II. Le fonctionnement du microcrédit

Le microcrédit bénéficie d'un mécanisme de garanties publiques :

- mis en place par l'État,
- géré par BPI France (Fonds de Cohésion sociale).

C'est un dispositif :

- au croisement de préoccupations économiques, bancaires et sociales,
- qui repose sur l'action convergente d'acteurs de nature diverse.

III. Le microcrédit personnel

Son origine :

- ✓ créé le 18/01/2005 par la loi de programmation pour la cohésion sociale,
- ✓ Textes de référence : Code Monétaire et Financier – Articles R518-57 à R518-62 ([Légifrance](#)).



- ✓ Personne physique
- ✓ Pas d'accès au crédit bancaire
- ✓ Capacité de remboursement

Il finance :

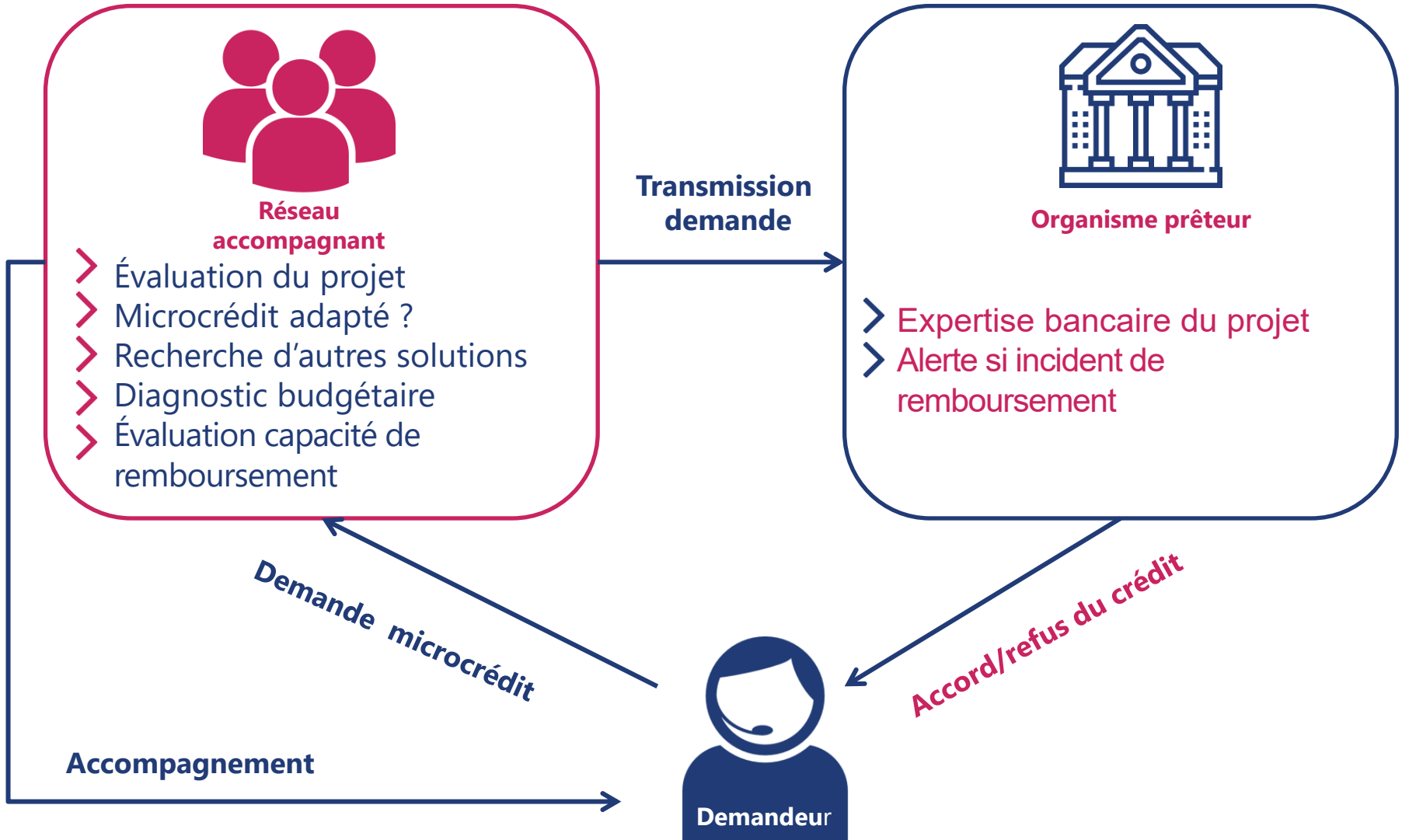
- ✓ des projets d'insertion sociale ou professionnelle liés principalement à l'emploi et la mobilité,
- ✓ ou des besoins liés au logement.

Ses caractéristiques :

- ✓ un crédit d'un montant de 8 000 € maximum,
- ✓ d'une durée de 7 ans maximum, avec un taux d'intérêt fixe.

III. Le microcrédit personnel

Ses principaux acteurs



III. Le microcrédit personnel

Le microcrédit « Véhicules propres »

Dispositif complémentaire au microcrédit personnel



Ce type de microcrédit permet une articulation avec les dispositifs d'aide existants (bonus écologique, prime à la conversion, aides locales)

L'organisme financier peut avancer les aides de l'État

Pour qui ?

- > Les personnes éligibles au microcrédit personnel

Pour quels véhicules ?

- > Achat, LOA, LLD
- > Véhicules neufs ou d'occasion :
 - Voitures et camionnettes Crit'Air 0 ou 1
 - Deux ou trois roues et quadricycles à moteur électriques

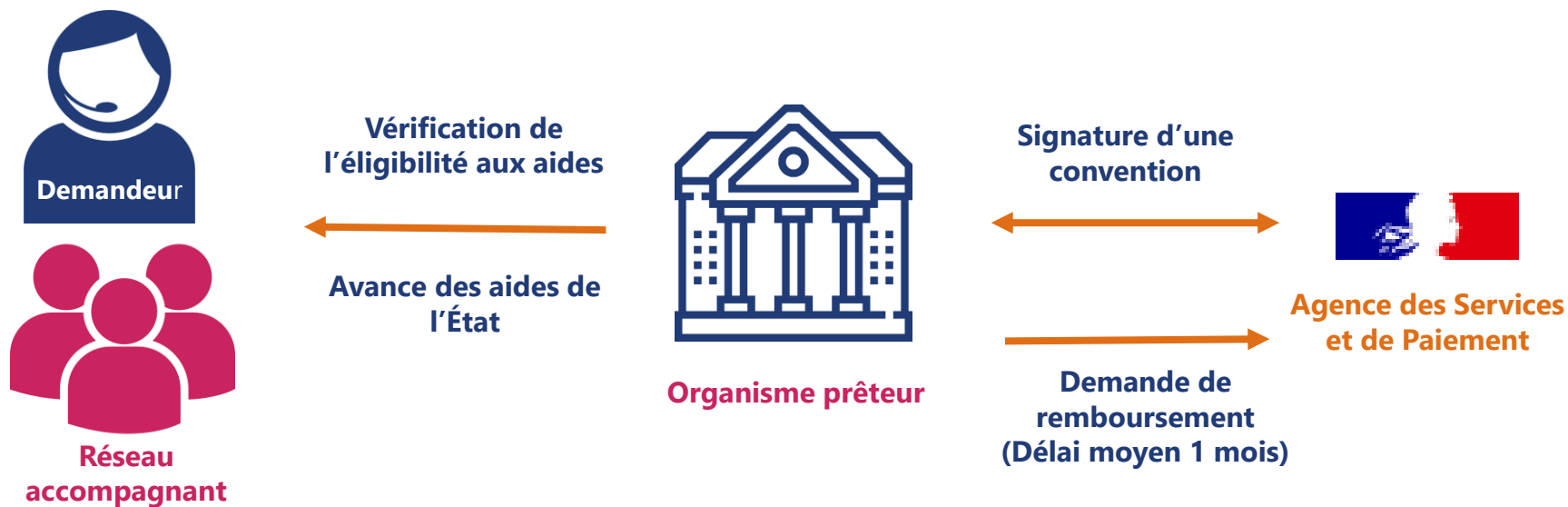
III. Le microcrédit personnel

Le microcrédit « Véhicules propres »

Dispositif complémentaire au microcrédit personnel

L'organisme peut procéder à l'avance des aides

Il sera directement remboursé par l'Agence des Services et de Paiement



III. Le microcrédit personnel

Les associations impliquées dans le dispositif référencées par département



[Sur le site de la Banque de France](#)

Les principales associations :

- > [l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique \(ADIE\)](#),
- > [l'Association Nationale des Directeurs de Mission Locale \(ANDML\)](#),
- > [la Croix Rouge](#),
- > [la Fédération des Familles Rurales](#),
- > [les Restaurants du Cœur](#),

- > [le Secours Catholique](#),
- > [l'Union Nationale des Associations Familiales \(UNAF\)](#),
- > [l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale \(UNCCAS\)](#),
- > [les Chambres Régionales du Surendettement Social \(CRESUS\)](#).

III. Le microcrédit personnel

Une vingtaine établissements de crédit bénéficient par ailleurs :

d'un agrément du Fonds de Cohésion Sociale

dans le cadre du financement de microcrédits garantis par l'État

L'utilité du microcrédit personnel peut être évaluée :

Le microcrédit personnel finance majoritairement des projets de mobilité, parmi lesquels l'acquisition de véhicules d'occasion ou, de plus en plus, l'achat de véhicules neufs dits propres financés en location avec option d'achat (LOA).

IV. Le microcrédit professionnel

Ce prêt a pour objet de financer :

la création, le rachat ou la consolidation d'une petite entreprise artisanale ou commerciale, permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi.



Entreprises < 10 salariés, avec un chiffre d'affaires ou un total de bilan < 2 millions d'euros

Ses caractéristiques :

un crédit d'un montant de 17 000 € maximum,
d'une durée de 5 ans maximum,
avec un taux d'intérêt fixe.

Il finance des porteurs de projets n'ayant pas accès à des crédits bancaires classiques.

Il permet un accompagnement des bénéficiaires qui contribue à sécuriser les projets.

Les types de microcrédit sont :

- le microcrédit à « caractère général », accordé à une jeune et petite entreprise par une banque ou une structure extrabancaire habilitée,
- le microcrédit à « caractère de fonds propres », accompagné d'un financement bancaire complémentaire.

IV. Le microcrédit professionnel

Ses principaux acteurs sont :

Association	ADIE	Initiative France	France Active Garantie
Type d'intervention	Extra bancaire	Octroi de prêt d'honneur qui facilite l'obtention d'un prêt bancaire classique	Octroi de garantie pour obtenir un microcrédit auprès d'une banque
Lien internet	ADIE	initiative-france.fr	France Active Garantie

Ces associations, présentes sur les territoires, contribuent au financement des projets de microcrédit professionnel.

Elles assurent l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de leur projet.

IV. Le microcrédit professionnel

Principaux
acteurs



Interventions
complémentaires



Autres réseaux

[Boutiques de Gestion \(BGE\)](#)

[le réseau Entreprendre](#)

L'utilité du microcrédit professionnel :

dispositif
reconnu dans
plusieurs
secteurs
d'activité

nombre d'entreprises créées
avec un microcrédit ayant
3 ans d'existence
souvent > à la moyenne
nationale

Quels sont, selon vous, les secteurs d'activité où le microcrédit professionnel s'est révélé efficace?



Restauration

Hôtellerie

Commerce

Réparation

Industrie

Construction

Alimentaire

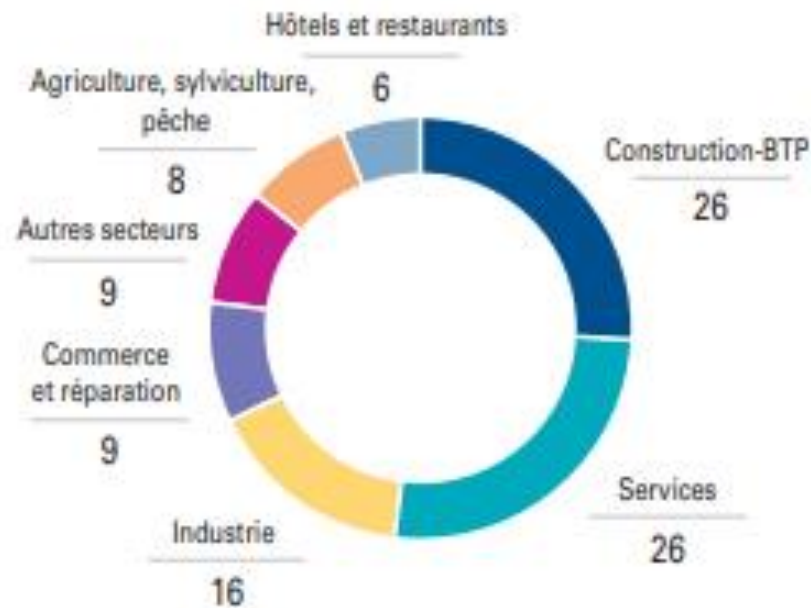
Automobile

Service

IV. Le microcrédit professionnel

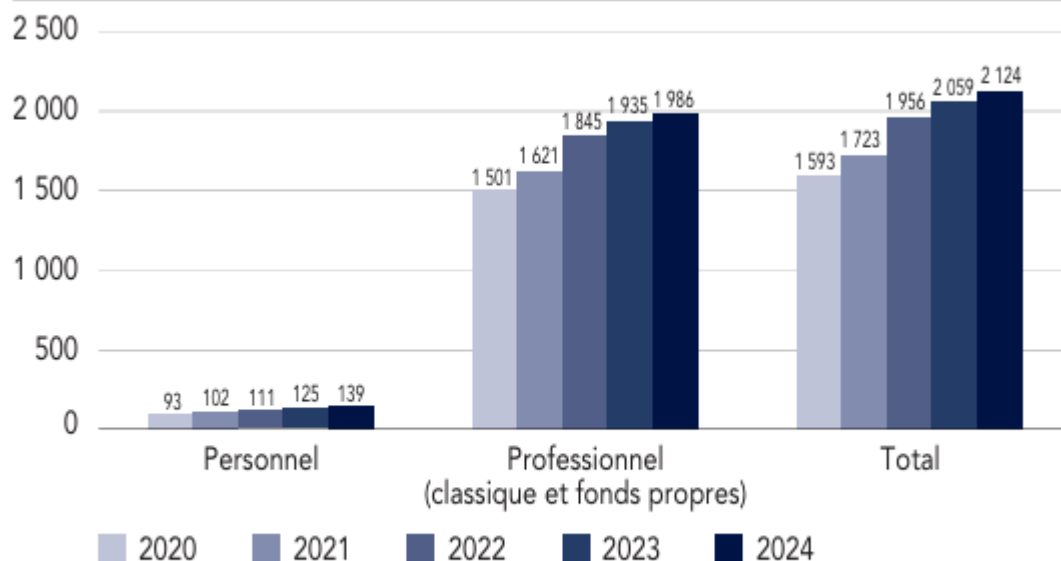
75 % financent une création d'entreprise

Selon le secteur d'activité en % :



IV. Le microcrédit professionnel

G6 Encours annuels de microcrédits (en millions d'euros)



Total d'encours en 2024 :
2 124 millions d'euros
(contre 2 059 en 2023)

Note : Les données publiées dans les précédents rapports ont pu faire l'objet de révisions.

Source : Banque de France.

V. Le microcrédit et le surendettement

Le microcrédit peut être un outil de prévention du surendettement :

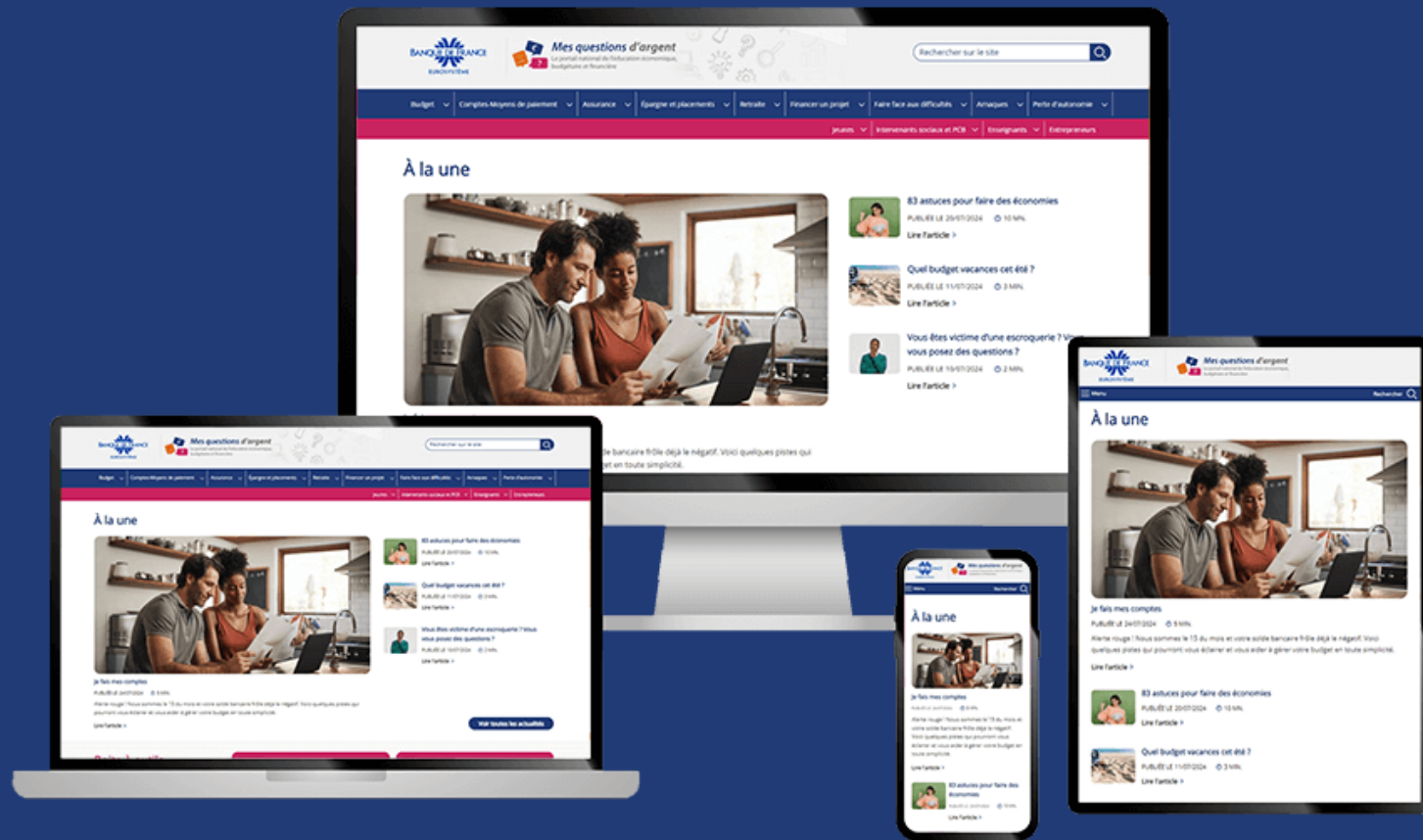
- Il finance des projets d'insertion sociale ou professionnelle susceptibles d'améliorer la situation des bénéficiaires.
- L'objectif est de permettre au bénéficiaire de finaliser un projet qui générera des revenus et devrait donc améliorer la situation financière du bénéficiaire.

Il peut accompagner la sortie de situations de surendettement :

- Les postulants au microcrédit, ayant fait l'objet d'une mesure de surendettement, doivent au préalable demander une autorisation de souscription d'un microcrédit à la commission de surendettement de leur lieu d'habitation.

Le portail de la stratégie EDUCFI

www.mesquestionsdargent.fr



Rubrique

Intervenants sociaux et PCB



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

BUDGET

COMPTES-
MOYENS
DE
PAIEMENT

ASSURANCE

ÉPARGNE ET
PLACEMENTS

RETRAITE

FINANCER
UN
PROJET

FAIRE FACE
AUX
DIFFICULTÉS

ARNAQUES

PERTE
D'AUTONOMIE

JEUNES

INTERVENANTS
SOCIAUX ET
PCB

ENSEIGNANTS



Point conseil budget

➤ Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses ➤

Difficultés budgétaires : les aides à solliciter

➤ Maîtrise de l'endettement et surendettement ➤

Inclusion financière

Réclamations ➤

Sessions de sensibilisation et supports

➤ ADMIRABLE : (re)découvrez une sélection de ressources utiles pour accompagner les personnes en fragilité financière ➤



Un contact de proximité



Coordonnées



Contact

Nom :

Numéro de téléphone :

E-mail :

LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)
DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
 - La procédure de surendettement
 - La procédure de droit au compte
 - Les fichiers d'incidents
 - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
 - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
 - Le microcrédit



Contactez le
**CORRESPONDANT
INCLUSION
FINANCIÈRE**
de votre
département



PAR COURRIEL
corifXX@banque-france.fr
(XX : n° du département)



3414 dites « CORIF »
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : www.banque-france.fr (Espace particuliers)